Agricorp

2005

2006

Agricorp

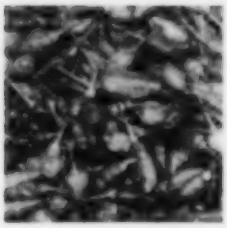

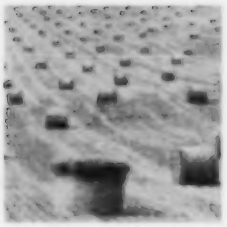

Table des matières

02 Agricorp crée des liens

04 Message du président

06 Le conseil d'administration

08 Message du directeur général

10 Explorer de nouvelles avenues

12 La culture du succès

15 Prendre soin de nos gens

16 Nous prenons racine dans la collectivité

17 Regard vers l'avenir

19 Points saillants financiers

21 Responsabilité de la direction à l'égard des rapports financiers

22 Rapport du vérificateur

23 États financiers d'Agricorp

26 Notes afférentes aux états financiers

33 Pour obtenir des copies supplémentaires

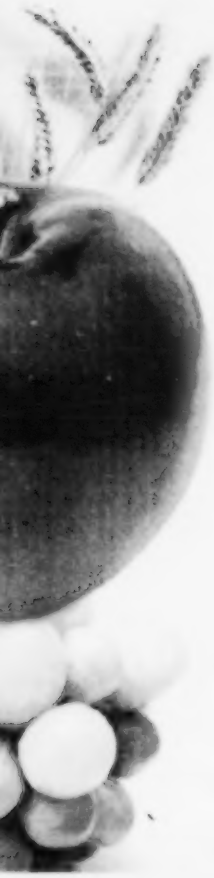

Agricorp est un partenaire de confiance efficace offrant des programmes d'aide à la gestion du risque dans le secteur agricole. Son excellent service à la clientèle ainsi que ses services fiables et rentables font sa renommée à l'échelle nationale et internationale. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp offre des programmes de gestion du risque gouvernementaux et non gouvernementaux.

Nos efforts vont bon train pour améliorer l'efficacité et demeurer à la hauteur de notre solide réputation de société axée sur le client et à l'écoute des besoins des producteurs. Notre expérience en matière de conception et de prestation de programmes nous donne une longueur d'avance pour établir des partenariats avec le secteur et le gouvernement afin d'aider les producteurs à gérer toutes sortes de risques, notamment ceux qui ont trait aux finances, à la salubrité des aliments, à l'environnement et à la sécurité des marchés.

Agricorp

crée des liens

» Notre vision

Être les fournisseurs reconnus de produits de gestion du risque agricole.

» Notre mission

- Nous créons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion du risque adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.
- Le service est notre force. Notre préoccupation centrale est d'offrir des programmes de qualité efficaces.
- Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration constante canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.
- Les clients sont notre priorité. Nous aidons les producteurs à assurer leur sécurité financière, à conserver leurs marchés actuels et à en pénétrer de nouveaux avec professionnalisme et dans un souci de qualité et d'efficacité.
- Nous investissons dans l'avenir de l'agriculture. Nous appuyons notre collectivité afin qu'elle devienne un meilleur endroit où vivre, travailler et prospérer.

» Nos objectifs stratégiques

Pour assurer sa réussite et s'aider dans sa quête d'amélioration constante, Agricorp se concentre sur les objectifs stratégiques suivants:

- être un partenaire dans la conception de produits et services pertinents et novateurs qui aident nos clients à restreindre, à gérer et à réduire les risques inhérents à l'agriculture;
- reconnaître, respecter et combler les besoins de nos clients;
- améliorer la qualité et l'efficacité de nos programmes;
- offrir un environnement dynamique, enrichi par la diversité et une communication ouverte et caractérisé par des employés respectés et dévoués;
- être reconnu comme un collaborateur qui contribue au renforcement de la collectivité, pour le bien de nos employés et de nos clients.

Nos programmes et services actuels

Les compétences d'Agricorp en matière de conception et de prestation de programmes efficaces de premier ordre le prédisposent nettement à dispenser de nouveaux programmes et services innovateurs. Notre gamme de programmes actuels couvre un vaste éventail de besoins dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment en matière de gestion du risque, de salubrité des aliments, d'environnement et de sécurité des marchés.

- Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)
- Fonds d'assurance-production
- Programme de paiements anticipés
- Services bancaires et de placement pour le secteur public
- Programme de crédit à la production laitière
- Programme d'inscription des entreprises agricoles
- Programme de protection financière des producteurs de céréales
- Projet de collaboration avec l'Ontario Apple Growers
- Ontario Berry Growers' Association
- Paiement ontarien aux cultures horticoles comestibles
- Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses
- Programme d'éradication du virus de la sharka
- Vérification des produits
- Assurance-qualité
- Programme d'autogestion du risque
- Projet Vitis (Projet de système de gestion de la production de la vigne)

Message du président

Ma première année à titre de président du conseil d'administration d'Agricorp a été extrêmement intéressante et enrichissante, attendu qu'Agricorp continue à répondre aux besoins changeants du secteur agroalimentaire.

Agricorp œuvre dans un environnement exigeant. L'agriculture est confrontée à des défis de taille sur de nombreux plans comme la salubrité et la sécurité des aliments, la réglementation environnementale et les faibles prix des marchandises. Ces défis mettent en évidence l'importance des types de programmes et des services efficaces qu'offre Agricorp.

Les directives du ministre sont très claires. Nous devons nous efforcer d'améliorer les services tout en conservant les normes élevées de qualité et d'intégrité des programmes qui font la renommée d'Agricorp. En tant que partenaire ministériel, Agricorp continue d'accorder la priorité à l'excellence des services à la clientèle tout en cherchant des moyens d'améliorer le rendement. Notre stratégie d'affaires globale vise l'atteinte d'un équilibre entre nos tâches quotidiennes et les améliorations à apporter afin de devenir plus efficaces.

Pour appuyer cette initiative qui a pour objet d'améliorer les activités, de nous adapter aux nouvelles réalités et de bâtir l'avenir, nous avons déployé des efforts considérables en matière de planification opérationnelle. À cette fin, Agricorp a confié aux membres de son personnel de nouvelles et plus grandes responsabilités. J'aimerais les remercier de leur travail assidu, de leur passion et de leur dévouement indéfectible envers Agricorp et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

De nombreux défis nous attendent. Les gouvernements continueront d'annoncer des modifications aux programmes en réponse aux facteurs environnementaux et mondiaux, aux tendances de l'industrie et à l'évolution des besoins des producteurs. Agricorp a toujours été très réceptif aux changements de programmes et sait les dispenser avec beaucoup d'efficacité. Bien que nous ayons une longueur d'avance sur d'autres provinces dans plusieurs domaines, nous ne pouvons pas sous-estimer. Nous devons continuer à investir en modernisant nos processus administratifs et la technologie sous-jacente. Notre plan d'affaires constitue les prémices d'une stratégie énergique qui fera en sorte qu'Agricorp soit prêt à relever tout défi que nous réserve l'avenir.

À mesure que nous progressons, nous devons continuer à affecter judicieusement les ressources nécessaires pour nous adapter aux progrès en matière de technologie et de prestation qui ont été réalisés dans d'autres territoires de compétence, et pour répondre aux attentes élevées du ministère à l'égard des services offerts aux producteurs de l'Ontario. J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration et le personnel du ministère de leur appui dans nos efforts pour prendre de l'expansion et évoluer. Grâce à leur soutien continu, je suis convaincu qu'Agricorp est sur la bonne voie pour engranger des succès continus.

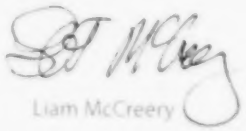

Liam McCreery

Debout, de gauche à droite :
John Van Tuinhout, Vaughn Stuart, Ernest Bissaillon,
Liam McCreery (président) et Henry Aukema
Assis, de gauche à droite :
Chris Button, George McCaw et Larry van Acker

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Agricorp est composé de dirigeants d'exploitations agricoles et de professionnels des affaires agricoles désignés par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et nommés par le lieutenant-gouverneur. Le conseil a la responsabilité de définir les objectifs stratégiques d'Agricorp et d'en assurer la gouvernance, qui consiste à :

- établir l'orientation stratégique d'Agricorp;
- exercer une surveillance fiduciaire et opérationnelle;
- s'assurer que les politiques et les normes de production des rapports sont efficacement mises en œuvre;
- embaucher le directeur général et gérer la relation avec celui-ci;
- assurer la liaison avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO);
- superviser et évaluer le rendement du conseil d'administration alors qu'il tente de réaliser la mission et la vision d'Agricorp.

Le conseil d'administration a dépensé beaucoup d'énergie pour concevoir et mettre en œuvre les structures et les processus adéquats pour orienter Agricorp et renforcer sa responsabilisation. La clé d'une bonne gouvernance est la définition claire des rôles, des responsabilités et des rapports entre les représentants du gouvernement, les membres du conseil d'administration et le personnel de la haute direction. Le conseil d'administration a rédigé un guide visant à favoriser les bonnes pratiques en matière de gouvernance chez Agricorp.

Le conseil a également mis sur pied un Comité de finances et de vérification qui supervise les activités de gestion financière d'Agricorp, notamment la vérification des comptes et des opérations financières, ainsi que la gouvernance du régime de retraite des employés, et qui le conseille à ces sujets. Les membres de ce comité sont Chris Button, Henry Aukema, Vaughn Stuart, George McCaw et Liam McCreery.

M. Liam McCreery (président)

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 7 octobre 2004 au 7 octobre 2007

M. McCreery a obtenu un diplôme en science économique de l'Université de Guelph et un diplôme d'études supérieures en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier. Il a été président d'Ontario Soybean Growers et membre du conseil du Centre de technologie alimentaire de Guelph. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire et du Groupe consultatif du sous-ministre pour les sciences de la vie. M. McCreery possède et gère une exploitation de cultures commerciales dans la région de Woodstock.

M. Henry Aukema

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 2 juin 2004 au 1er juin 2007

M. Aukema est né et a grandi sur une ferme. Il est actuellement propriétaire et exploitant de sa propre entreprise de cultures commerciales et de naissance-finition de porcs dans le comté de Middlesex. M. Aukema a obtenu un diplôme en gestion et production agricoles du Collège de technologie agricole de Ridgetown. Il est membre fondateur et ancien président de Parents of Technologically Dependent Children de London et ancien président de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, des éleveurs de porcs du comté de Middlesex et de la Strathroy Community Christian School. M. Aukema assumait également la présidence du Comité de l'assurance-récolte d'Agricorp lorsque son mandat au conseil d'administration a été reconduit en 2004.

M. Gérald Beaudry

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

M. Beaudry habite à Verner, une municipalité agricole du district de Nipissing, où il s'adonne, depuis les vingt dernières années, à la production de semences sélectionnées. Ancien professeur de mathématiques et de sciences à l'École secondaire Franco-Cité de Sturgeon Falls, il a été administrateur scolaire et conseiller municipal. Il est actuellement administrateur provincial de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, administrateur provincial de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario et président de la section locale de l'association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'ouest du Nippissing. M. Beaudry appuie depuis longtemps la recherche effectuée à l'emplacement d'essai de Verner, gérée par la station de recherches agricoles de New Liskeard.

M. Chris Button

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2007

M. Button offre des services financiers au secteur agroalimentaire depuis 1985. En tant qu'associé de la société de comptables généraux accrédités DenHarder, McNames et Button, il offre des services conseils en finances et en fiscalité d'entreprise. Il a obtenu un baccalauréat de l'Université Western Ontario en 1983. Il est également planificateur financier accrédité, CGA et praticien enregistré en fiducie et planification successorale. Depuis 1999, M. Button a occupé plusieurs postes de direction à la chambre de commerce d'Aylmer et sa région ainsi que dans le cadre du projet Maintien et expansion des entreprises.

M. George McCaw

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 2 mars 2005 au 1er mars 2008

M. McCaw est né et a grandi sur une exploitation bovine et céréalière du comté de Middlesex. Il a obtenu une maîtrise ès sciences en économie rurale de l'Université de Guelph, pour ensuite travailler à Ottawa au sein du ministère des Finances fédéral. M. McCaw a occupé en 1990 le poste de conseiller en politiques au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) puis, de 1990 à 1996, a travaillé au Collège de technologie agricole de Ridgetown. En 1996, il a déménagé à Guelph, où il s'est principalement occupé de programmes de gestion du risque, notamment du Fonds d'assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). M. McCaw a été directeur de la Direction de la gestion financière du MAAARO pendant deux ans. Il est actuellement directeur de la Direction du financement agricole du MAAARO.

M. Vaughn Stuart

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 23 mars 2005 au 22 mars 2008

À la retraite depuis peu, M. Stuart a dirigé les secteurs Agriculture et Affaires agricoles à la RBC Banque Royale en Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat en agriculture de l'Université McGill et d'une maîtrise en économie rurale de la Pennsylvania State University. M. Stuart a été agronome et directeur des comptes pour la RBC Banque Royale pendant quinze ans à Niagara. Il a aussi occupé le poste de directeur du centre d'affaires d'Elmira pendant six ans et, depuis quatre ans, il assumait les fonctions de directeur des ventes et de chef de marché à Ontario Agriculture. Avant d'entreprendre sa carrière dans le secteur bancaire, M. Stuart a travaillé à Agriculture et Agroalimentaire Canada et au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO).

M. Larry Van Acker

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 10 juin 2000 au 28 juin 2006

Mr. Van Acker currently operates a cash crop farm in the Aylmer area. M. Van Acker exploite actuellement une entreprise de production de cultures commerciales dans la région d'Aylmer. Producteur de tabac pendant 35 ans, il a siégé au conseil d'administration et à un comité de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune. Il a par ailleurs été actif au sein de la commission du travail agricole de sa localité, du groupe de travail sur les relations de travail dans l'agriculture, du conseil d'Ag-Care, du Labour Issuing Coordination Committee et du comité de la main-d'œuvre de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune. M. Van Acker a collaboré à la préparation des lignes directrices en santé et sécurité du manuel des producteurs de tabac ontarien pour le compte de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune.

M. John Van Turnhout

Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

M. Van Turnhout habite à Berwick, une petite municipalité agricole située au sud-est d'Ottawa. Il œuvre dans le secteur agricole depuis le milieu des années 1960 dans les domaines de la production laitière, des cultures commerciales et du travail agricole à forfait. Membre actif de sa collectivité, M. Van Turnhout a été administrateur de l'Institut des sciences environnementales du fleuve St-Laurent et l'un des membres fondateurs du programme d'intendance des terres des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. M. Van Turnhout a également été directeur du plan agro-environnemental du comté de Stormont.

Message du directeur général

Au cours de la dernière année, le personnel d'Agricorp s'est engagé à améliorer ses activités, tout en gérant un volume toujours plus complexe et volumineux de travail avec une infrastructure technologique vieillissante. Cette réalité, combinée au grand nombre de modifications apportées aux programmes et aux attentes, nous a forcés à explorer diverses possibilités pour faire en sorte que nous puissions affronter l'avenir avec succès.

Au cours de la dernière année, le personnel d'Agricorp s'est engagé à améliorer ses activités, tout en gérant un volume toujours plus complexe et volumineux de travail avec une infrastructure

« Nous sommes fiers de nos nombreux succès, compte tenu de l'étendue et de l'ampleur des dossiers que nous gérons dans un environnement qui pose d'énormes défis. »

technologique vieillissante. Cette réalité, combinée au grand nombre de modifications apportées aux programmes et aux attentes, nous a forcés à explorer diverses possibilités pour faire en sorte que nous puissions affronter l'avenir avec succès.

Il s'avère plus difficile que jamais de répondre à la fois aux attentes de nos clients, à celles des parties intéressées et aux nôtres. Néanmoins, de nombreux résultats positifs se dégagent de notre travail. Dans le présent rapport, vous remarquerez qu'Agricorp est toujours en tête pour le traitement des dossiers du PCSRA et qu'il a fait d'énormes progrès en matière de conception de nouveaux produits et d'amélioration des programmes existants. Parmi ces progrès, notons par exemple le remaniement du Régime d'assurance précipitation pour les cultures fourragères, qui est maintenant plus souple et mieux adapté aux besoins de nos clients, l'intégration des deux centres d'appels d'Agricorp, un grand pas vers l'avant pour offrir un guichet unique à nos clients, et la mise sur pied rapide du Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses et du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles. D'ici la fin de l'année, Agricorp aura versé les 115 millions de dollars annoncés aux secteurs de l'horticulture, des céréales et des oléagineux.

Agricorp est toujours l'un des fournisseurs les moins chers de tels programmes, ce qui témoigne également de notre souci d'efficacité. Les membres de notre personnel ont fait preuve de professionnalisme, ont su conserver une vision positive et ont cherché des moyens de mieux collaborer avec le secteur et entre eux pour résoudre les questions difficiles. Chapeau! ou, comme on se plaît à dire en anglais, « High Five! » (qui est par ailleurs le nom de notre nouveau programme de reconnaissance des employés – voir la page 21) à tous les membres du personnel d'Agricorp pour les efforts qu'ils déploient tous les jours afin de concrétiser nos valeurs fondamentales. Agricorp remercie aussi ses collègues du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Notre défi le plus important en matière de gestion est de nous assurer que nos activités quotidiennes et notre service à la clientèle maintiennent le cap, tout en modernisant nos processus administratifs et la technologie sous-jacente afin d'atteindre nos objectifs futurs. Bon nombre de nos processus sont manuellement exigeants. De plus, nos systèmes actuels ne sont ni intégrés, ni souples. Le moindre changement, si mineur soit-il, peut prendre plusieurs mois à mettre en œuvre. Pour remédier à cela, nous sommes en train d'améliorer nos processus de gestion interne comme la planification opérationnelle, la gestion de projets et la gestion du rendement. Les premiers travaux terminés au chapitre d'une importante initiative d'amélioration des activités confirmeront les prochaines étapes à entreprendre pour nous assurer que les ressources adéquates sont affectées aux bonnes priorités.

Nous sommes fiers de nos nombreux succès, compte tenu de l'étendue et de l'ampleur des dossiers que nous gérons dans un environnement qui pose d'énormes défis. Je suis convaincu que nous mettons l'accent sur les bonnes choses, pour aujourd'hui comme pour demain. En ce qui concerne l'avenir, nous devons continuer de consolider notre partenariat avec le ministère, demeurer concentrés sur les activités de mise en œuvre et affecter suffisamment de ressources pour renouveler notre infrastructure, de sorte qu'Agricorp continue à bien servir ses clients et à atteindre les priorités stratégiques du gouvernement.

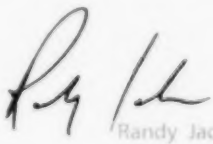

Randy Jackiw

Explorer de nouvelles avenues

Les producteurs ont dû relever de nombreux défis cette année, et Agricorp a réagi en offrant des programmes de gestion du risque et une technologie de gestion des récoltes améliorés. Notre capacité de travailler en collaboration et de former des partenariats a été indispensable à notre réussite et nous guidera dans nos efforts pour continuer à servir nos clients.

Notre objectif stratégique

Être un partenaire dans la conception de produits et services pertinents et novateurs qui aident nos clients à restreindre, à gérer et à réduire les risques inhérents à l'agriculture.

Résultats

Des programmes améliorés pour l'horticulture

Dans le but d'offrir de nouvelles solutions au secteur de l'horticulture, Agricorp a conçu avec ce dernier un nouveau programme triennal visant à augmenter la couverture offerte au chapitre des programmes d'assurance-production existants et à créer de nouveaux programmes. L'an dernier, nous avons augmenté les niveaux de couverture pour les asperges, recalculé le prix d'indemnisation et passé en revue la sélection des risques pour les nouvelles variétés.

Cette année, Agricorp a proposé une meilleure couverture de base. Le programme permet aux producteurs de radier les récoltes fraîches considérablement endommagées par la grêle. Le programme relatif aux raisins, qui prévoyait auparavant une couverture distincte pour les raisins Labrusca, comporte maintenant une couverture distincte pour les hybrides français et les raisins Vinifera. Par ailleurs, l'ancien programme relatif aux poivrons a été scindé en deux programmes distincts, l'un couvrant le poivron d'Amérique (piment doux) et l'autre, le poivron long (piment banane).

Option pour le soya biologique

Pour la première fois, les producteurs de soya biologique de l'Ontario auront la possibilité en 2006 de se prévaloir d'une couverture convenant aux besoins précis de cette culture. Reconnaissant l'importance croissante du secteur du soya biologique et la nécessité de lui offrir un meilleur programme de gestion du risque, Agricorp a décidé d'ajouter à son Programme d'assurance-production une option de valeur différentielle pour les récoltes de soya biologique.

Cette option tient compte des variations du marché et du rendement agricole moyen du soya biologique par rapport au soya produit par les méthodes traditionnelles. Agricorp a travaillé d'arrache-pied pour recueillir les données historiques nécessaires du secteur de la production biologique et a rapidement mis en place les processus nécessaires pour offrir cette option aux producteurs cette année.

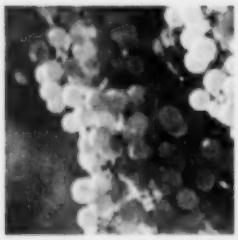

Explorer de nouvelles avenues

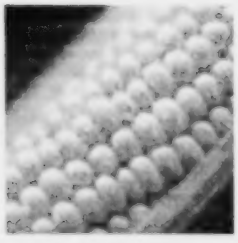

Amélioration du Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères

Agricorp a amélioré son Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères de sorte qu'il soit plus souple et qu'il corresponde mieux aux besoins des clients en 2006. Parmi les améliorations apportées au programme, notons la diminution du plafond quotidien de précipitation de 70 à 50 mm afin de mieux refléter l'effet bénéfique de la pluie sur les cultures fourragères, le rétablissement de l'option de pondération mensuelle des précipitations, qui tient compte de l'importance des précipitations en début de saison, dans le cas des récoltes à une coupe, en accordant plus d'importance aux précipitations de mai et de juin, et l'entrée en vigueur de la nouvelle option de calcul bimensuel des sécheresses, qui tient compte de l'importance des précipitations avant chaque coupe, dans le cas des récoltes à plusieurs coupes, en calculant les indemnités de mai et de juin distinctement de celles de juillet et d'août. Ces modifications devraient rendre le Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères mieux adapté aux besoins de nos clients.

Retombée du succès du projet Vitis

Vitis est un outil Web de gestion des récoltes ayant recours à la technologie de positionnement mondial pour faire le suivi des stocks de vignes, de leur rendement, de leur qualité et des protocoles de production relatifs aux raisins. En 2005, Agricorp a poursuivi l'excellent travail entamé l'an dernier en dressant une carte des données de production de la plupart des vignobles de l'Ontario, dont 70 % sont inscrits au Programme d'assurance-production, et en consignant ces données.

En janvier, l'un des partenaires d'Agricorp pour le projet Vitis, Grape Growers of Ontario, a reçu le prix d'entreprise de l'année en matière d'innovation dans la région de Niagara. La reconnaissance et la sensibilisation de l'industrie ont contribué à la conclusion d'une entente avec l'Ontario Apple Growers visant à adapter Vitis afin de pouvoir dresser une carte des vergers et recueillir des données sur la production de pommes.

Cet outil de gestion des récoltes aidera les producteurs de raisins, de pommes et d'autres récoltes de grande valeur à augmenter leur rendement et leurs revenus en offrant et en mettant en corrélation des données essentielles concernant le sol, le climat, les variétés de cultures et les pratiques agronomiques. L'un des principaux avantages stratégiques de cet outil pour Agricorp est la capacité d'enregistrer les données sur la clientèle et la production à l'échelle du terrain et du verger plutôt que de l'entreprise, comme il l'a fait dans le passé.

En bout de ligne, cet outil aidera à améliorer la conception des produits et la prestation du Programme d'assurance-production et du PCSRA. De plus, il tablera sur le succès du projet Vitis en fournissant une nouvelle méthode de gestion qui permettra à Agricorp d'offrir de meilleurs produits et services grâce à la cueillette et à l'utilisation améliorée de données plus exhaustives.

La culture du succès

Comme ses clients, Agricorp a fait face à de nombreux défis pendant la dernière année. Les producteurs ont demandé aux gouvernements d'offrir des programmes plus efficaces pour les aider à relever les défis croissants que doit affronter le secteur agroalimentaire de l'Ontario. En réponse à la demande, Agricorp a offert plusieurs programmes ponctuels et s'est adapté à de nombreuses modifications de programmes afin de répondre aux besoins changeants de ses clients.

Malgré les défis qu'il a dû relever en 2005-2006, Agricorp peut s'enorgueillir de ses nombreux succès, considérant qu'il a continué de rationaliser ses processus et de trouver de nouveaux moyens de mieux servir ses clients.

Nos objectifs stratégiques

Reconnaître, respecter et combler les besoins de nos clients;

Améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation de nos programmes.

Résultats

Paiements au titre de programmes ponctuels

Le 6 mars 2006, le gouvernement provincial a annoncé un soutien financier immédiat aux agriculteurs de l'Ontario sous forme de paiements au titre de deux programmes ponctuels : le Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses et le Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles. Six semaines après l'annonce, Agricorp avait envoyé plus de 20 000 chèques aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures horticoles comestibles de l'Ontario. D'ici la fin de l'année, Agricorp prévoit qu'il aura versé la totalité des 115 millions de dollars de financement promis. Grâce au développement de ses technologies de l'information pour réaliser cette tâche, Agricorp a pu tenir son engagement envers les producteurs plusieurs jours avant l'échéance promise. Maintenant qu'il dispose d'un nouveau processus interne pour la production de chèques, Agricorp prévoit être en mesure de dispenser encore plus rapidement tout programme ponctuel à venir.

Traitement des dossiers du PCSRA

Le traitement rapide des dossiers du PCSRA revêt beaucoup d'importance pour les clients d'Agricorp, dont bon nombre comptent sur la réception en temps opportun des indemnités de ce programme clé de gestion du risque. Fidèle à sa réputation de société offrant des services rapides et efficaces, Agricorp se classe au premier rang au Canada au chapitre du règlement des dossiers du PCSRA. Au 31 mars 2006, Agricorp avait traité 95 % des dossiers de 2004 et 16 % des dossiers de 2005 reçus à cette date. Notre délai de traitement s'est amélioré du tout au tout depuis la création du PCSRA (le traitement des dossiers de 2004 a demandé sept mois de moins que celui des dossiers de 2003). Bien que nous nous soyons nettement améliorés pour traiter les dossiers du PCSRA, nous sommes conscients de ne pas répondre encore aux attentes de nos clients. Nous devons continuer à améliorer nos processus et notre technologie pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients et conserver notre position de premier rang concernant la prestation du PCSRA.

Améliorations apportées à l'assurance-production

Comptant parmi les principaux programmes de gestion du risque d'Agricorp, l'Assurance-production a connu d'importantes améliorations en 2005-2006. Au cours du dernier exercice, 17 405 producteurs de l'Ontario se sont inscrits à l'Assurance-production pour assurer plus de 4,4 millions d'acres de terres agricoles. Cela représente une croissance de 1,52 % par rapport à 2004-2005 sur le plan de la superficie nouvellement assurée. Parmi les autres modifications apportées à l'Assurance-production, notons la création de deux nouveaux programmes et l'amélioration de 18 éléments du programme Agricorp a aussi reçu des notes élevées dans le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du service au chapitre de l'Assurance-production, des connaissances du personnel et des documents de communication. Le personnel de notre centre d'appels a reçu la note de 85 % par les clients internes à l'égard de la connaissance du programme et de la qualité du service. Notre délai de traitement des indemnités et des demandes au titre de l'assurance-production était de 14 à 15 jours. Bien qu'il dépasse le délai d'exécution cible de 10 jours, nous avons reçu une note parfaite sur le plan de l'exactitude.

Agricorp continuera de travailler étroitement avec les clients et les parties intéressées du secteur pour améliorer constamment le service, le choix et les options de programmes offertes au titre de l'Assurance-production.

Service	Note/résultat
Qualité du service du centre d'appels	85 % (note des clients internes)
Délai de traitement des indemnités/demandes au titre de l'assurance-production	14 à 15 jours
Exactitude du traitement des indemnités/demandes (sondage par unités monétaires)	Taux d'erreur de 0 %

Programme d'éradication du virus de la sharka

Le virus de la sharka a été détecté pour la première fois en Ontario au printemps 2000. On le considère comme l'un des virus les plus graves touchant les fruits à noyau, qui a la possibilité de ravager toute la production. Depuis 2001, lorsque Agricorp et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont uni leurs efforts pour soutenir la stratégie fédérale-provinciale d'éradication du virus de la sharka, le volume d'échantillonnage et d'essai d'Agricorp a doublé chaque année. En 2005, son volume d'échantillonnage avait atteint un peu moins de un million d'échantillons. Nous avons aussi procédé à l'échantillonnage du bois dormant durant l'hiver, ce qui a donné aux inspecteurs une longueur d'avance pour endiguer le virus avant qu'il ne se propage. L'objectif est d'éradiquer le virus de la sharka en Ontario. Selon un comité indépendant de spécialistes étrangers du virus de la sharka ayant analysé les résultats des tests, les occurrences sont à la baisse et son éradication est possible.

Un centre d'appels intégré

Depuis qu'il a pris en charge le PCSRA en décembre 2004, Agricorp a intégré le centre d'appels du PCSRA à son centre de services à la clientèle actuel. Le nouveau centre d'appels ainsi créé procure aux agriculteurs de l'Ontario un guichet unique où ils peuvent accéder à tous les programmes de gestion du risque d'Agricorp. Pour atteindre cet objectif, les 45 membres du service à la clientèle ont reçu une formation complète sur les quatre programmes principaux d'Agricorp : l'Assurance-production, le PCSRA, le Programme d'inscription des entreprises agricoles et le Programme d'autogestion du risque. La fusion des deux centres d'appels pendant une période très occupée, causée par une récolte précoce, a posé d'importants défis à Agricorp et occasionné des temps d'attente plus longs que la normale pour les clients. Nous avons cependant appris de cette expérience et sommes parvenus à offrir rapidement à nouveau des services à la clientèle de qualité. Dans le cadre de l'intégration des centres, l'Unité des relations avec la clientèle a été créée pour s'assurer que nos clients reçoivent un service de qualité professionnelle lorsqu'ils s'adressent à Agricorp.

Programme	Nombre d'appels	Objectif de qualité du service	Qualité réelle du service
Assurance-production	89 300	90 %	89 %
PCSRA	58 073	95 %	99 %
Programme d'inscription des entreprises agricoles	16 387	95 %	94 %
Programme d'autogestion du risque	1 915	95 %	99 %

Prendre soin de nos gens

Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. Nous prenons soin les uns des autres et nous nous mettons au défi avec l'objectif d'apprendre et d'évoluer sans cesse.

Agricorp compte un personnel d'environ 400 employés hautement compétents et professionnels, qui travaillent à son siège social de Guelph et dans ses bureaux sur le terrain situés partout dans la province. Qu'il s'agisse d'employés à temps plein, contractuels ou saisonniers, ils s'engagent tous à respecter les valeurs fondamentales d'Agricorp : être professionnel, proactif, efficace, axé sur la qualité et coopératif.

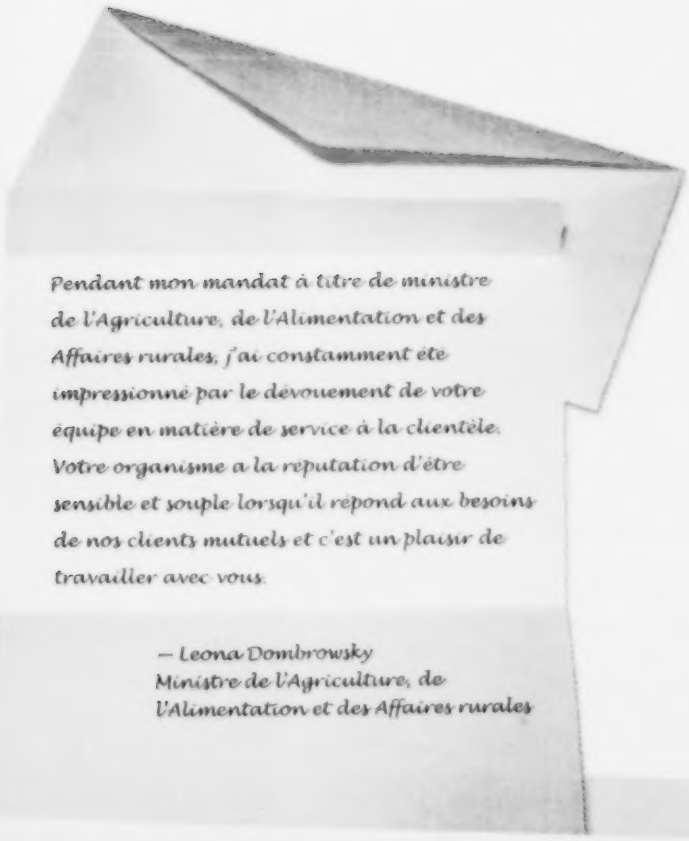

Pendant mon mandat à titre de ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, j'ai constamment été impressionné par le dévouement de votre équipe en matière de service à la clientèle. Votre organisme a la réputation d'être sensible et souple lorsqu'il répond aux besoins de nos clients mutuels et c'est un plaisir de travailler avec vous.

— Leona Dombrowsky
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Debout, de gauche à droite :
Chris Horbasz, Lee Ann Lennox, Randy Jackiw (directeur général), Roger Donais, Rolly Stroeter, Gail Simkus
Assis, de gauche à droite :
Mike McMorris, Jocelyn Gallagher, Stephen Ip
Absent: Greg Brown

Notre objectif stratégique

Offrir un environnement dynamique, enrichi par la diversité et une communication ouverte, et caractérisé par des employés respectés et dévoués.

Résultats

Code de déontologie

Agricorp a adopté un nouveau code de déontologie qui définit les normes de comportement auquel il s'attend des membres de son conseil d'administration et de ses employés. Le code contient un ensemble de lignes directrices et de normes déontologiques que doivent respecter tous les représentants d'Agricorp dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Le public peut consulter le code de déontologie d'Agricorp sur son site Web.

Programme de reconnaissance des employés

Agricorp a également mis sur pied un nouveau programme de reconnaissance des employés intitulé « High Five ». Le programme a pour objet de promouvoir une culture de la reconnaissance chez Agricorp, en encourageant les collègues de travail à reconnaître l'apport de chacun et la collaboration des équipes. « High Five » récompense les employés qui font preuve d'initiative, d'une attitude positive et d'un rendement exceptionnel et qui s'engagent à faire respecter nos valeurs fondamentales. Le programme sera élargi dans un proche avenir afin de permettre aux clients de désigner des employés d'Agricorp.

Nous prenons racine
dans la collectivité

Agricorp investit dans l'avenir de la collectivité agricole. Conscients de nos responsabilités sociales, nous appuyons activement notre collectivité afin qu'elle devienne un meilleur endroit où il fait bon vivre, travailler et prospérer. En appuyant des organismes méritants de la collectivité, Agricorp aide les jeunes et l'agriculture à assurer leur avenir sur des bases saines et solides.

Notre objectif stratégique

Être reconnu comme un organisme qui contribue au renforcement de la collectivité, pour le bien de nos employés et de nos clients.

Résultats

4-H Ontario

4-H Ontario aide les jeunes de 10 à 21 ans à acquérir d'importantes compétences en leadership et une estime de soi. Pendant l'exercice 2005-2006, Agricorp a versé 7 500 $ à 4-H Ontario pour l'achat de nouvelles plaques soulignant les réalisations de ses membres. Il a également parrainé le concours de coups roulés lors du 5e tournoi et banquet annuels de la Fondation des clubs 4-H de l'Ontario, qui a réussi à recueillir 860 $ de plus pour 4-H Ontario.

Programme avancé de leadership agricole (PALA)

Le PALA est une occasion de perfectionnement du personnel de direction d'une durée de 19 mois à l'intention des adultes qui participent activement au secteur de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario. Il offre aux futurs dirigeants les compétences, les connaissances, la vaste perspective et la vision positive nécessaires pour soutenir notre secteur dans les années à venir. En 2005-2006, Agricorp a remis 7 500 $ au PALA et parrainé un membre du personnel pour qu'il participe à chacun de ses cours.

Manoir Ronald McDonald de Hamilton

Un Manoir Ronald McDonald est un deuxième chez-soi pour les familles d'enfants gravement malades recevant des traitements dans des hôpitaux avoisinants. Les membres du personnel d'Agricorp ont choisi de parrainer l'organisme de bienfaisance Manoir Ronald McDonald de Hamilton depuis 1998. En 2005-2006, le personnel d'Agricorp a recueilli 10 300 $ pour le Manoir dans le cadre de tirages, d'un petit déjeuner aux crêpes et d'une campagne annuelle de collecte de fonds.

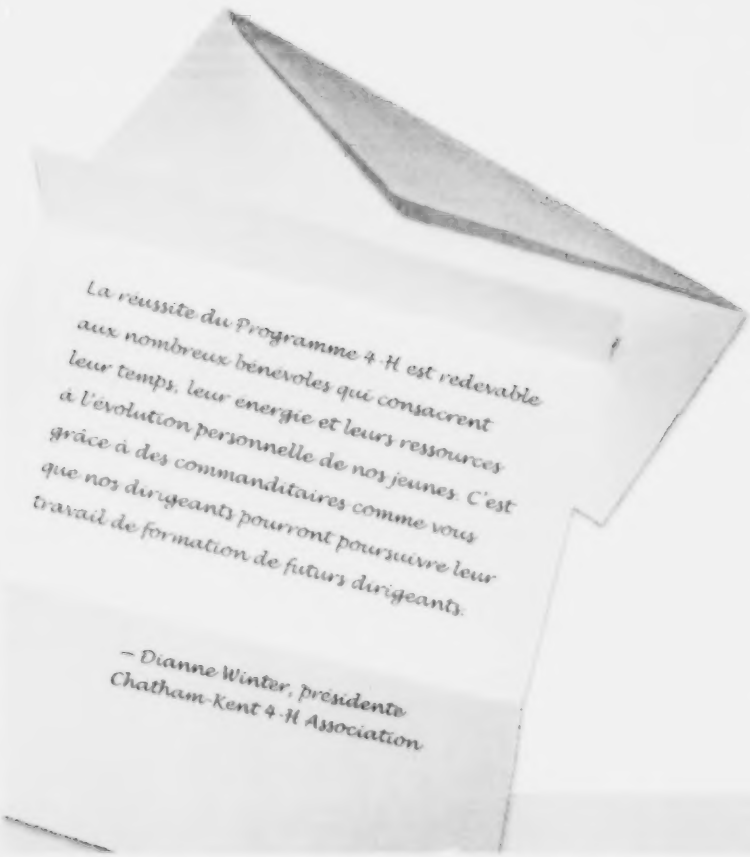

Regard vers l'avenir

Le rôle d'Agricorp au sein du secteur agroalimentaire de l'Ontario a évolué et comprend maintenant des services regroupés sous les cinq piliers du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) : salubrité et qualité des aliments, environnement, renouvellement du secteur, sciences et innovation et gestion du risque commercial. Les discussions étant actuellement en cours à l'égard de la phase deux du CSA, Agricorp est bien placé pour jouer un rôle potentiel dans l'examen et l'orientation future de ce cadre stratégique.

Prestation de programmes de gestion du risque commercial

Nous avons pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation de nos programmes. Des processus et une technologie internes efficaces et efficients aideront Agricorp à répondre aux besoins de ses clients. Nous veillerons à améliorer continuellement la qualité, la valeur et la souplesse de notre infrastructure de prestation des programmes et à respecter les normes de nos partenaires relativement au service, à la conformité et à la sécurité.

L'amélioration constante de nos rapports avec nos partenaires et d'autres territoires de compétence permettra à Agricorp de demeurer réceptif, de répondre aux attentes et de participer aux décisions stratégiques qui influent sur la prestation. S'il veut demeurer un fournisseur privilégié, Agricorp doit s'assurer que les coûts et les délais d'exécution demeurent concurrentiels par rapport à ceux des autres territoires de compétence. En intégrant la prestation de programmes complémentaires, nous serons plus efficaces, ce qui aura encore plus de valeur pour nos clients.

Le personnel

La viabilité actuelle et à venir d'Agricorp dépend de sa capacité à attirer, à conserver et à motiver les employés les plus talentueux. Agricorp continuera d'intégrer la planification des ressources humaines à sa planification

« Alors qu'il va de l'avant, Agricorp cherchera des idées et des initiatives nouvelles qui l'aideront à progresser sur la voie de l'amélioration constante. »

Regard vers l'avenir

opérationnelle pour s'assurer que les bonnes personnes sont en place au bon moment afin d'offrir des services clés.

Plus précisément, la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage à l'échelle de l'organisme permettra d'accroître les compétences et les connaissances de notre personnel. La planification du rendement garantira l'atteinte, par notre personnel, des résultats stratégiques. La planification de la relève permettra aux personnes qui ont le potentiel de devenir les futurs dirigeants d'Agricorp d'acquérir de fortes aptitudes et compétences en leadership.

Service à la clientèle

Agricorp continuera d'affermir sa réputation en améliorant la satisfaction de la clientèle et ses processus de résolution des différends. Nous offrirons une meilleure expérience à nos clients à l'aide d'un guichet unique intégrant les systèmes qui appuient nos capacités en matière de prestation des programmes et de service à la clientèle.

Notre engagement envers le marché des produits de base

La perspective unique d'Agricorp à titre d'organisme de la Couronne nous permet de regarder objectivement les programmes actuels, de prévoir les besoins futurs et d'aider le secteur à concevoir, à offrir et à vérifier les produits de gestion du risque au niveau du producteur. Au cours des prochaines années, Agricorp prévoit étendre sa renommée au-delà du PCSRA et de l'Assurance-production pour devenir un partenaire essentiel des producteurs en matière de gestion du risque. Une façon d'y parvenir est d'offrir aux producteurs de l'Ontario des programmes de salubrité des aliments et des programmes environnementaux.

À l'avenir, Agricorp jouera un plus grand rôle dans l'examen annuel des politiques et collaborera étroitement avec le secteur et le gouvernement afin de concevoir, de mettre au point et d'offrir de nouveaux programmes. De plus, Agricorp tirera parti de ses relations avec d'autres territoires de compétence afin d'améliorer ses produits actuels et d'en assurer la pertinence.

Collectivité

Au cours des prochaines années, Agricorp continuera d'appuyer nos futurs dirigeants du secteur agricole grâce aux relations qu'il a établies avec 4-H Ontario et le Programme avancé de leadership agricole, par exemple.

Aller de l'avant

Alors qu'il va de l'avant, Agricorp cherchera des idées et des initiatives nouvelles qui l'aideront à progresser sur la voie de l'amélioration constante. Nous continuerons de créer des liens, ce qui nous permettra de contribuer à la réussite et à la prospérité futures des producteurs de l'Ontario.

Points saillants financiers

En 2005-2006, Agricorp a versé 512 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ontario, contre 490 millions de dollars en 2004-2005. Ces fonds ont été versés au titre des divers programmes de la façon suivante.

PCSRA

Le PCSRA est en constante évolution depuis qu'Agricorp a commencé à l'offrir en décembre 2004. En 2005-2006, plus de 11 000 des 26 000 participants au PCSRA ont reçu des indemnités totalisant 257 millions de dollars. Se sont ajoutées à ces paiements des sommes accordées en vertu du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario et du paiement de rajustement de la prime d'assurance-production (PRPAP), qui couvre les écarts entre le PCSRA et l'Assurance-production. Agricorp a versé 34 millions de dollars supplémentaires au titre du Programme de soutien additionnel général.

Programmes ponctuels de l'Ontario

La province a annoncé en 2005-2006 deux nouveaux programmes ponctuels visant à offrir une assistance immédiate aux producteurs de cultures horticoles comestibles, de grains et d'oléagineux. Agricorp a versé 35 millions de dollars au titre du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles et 80 millions de dollars à celui du Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses.

L'année du programme 2004 pour PCSRA - Distribution des paiements par secteur

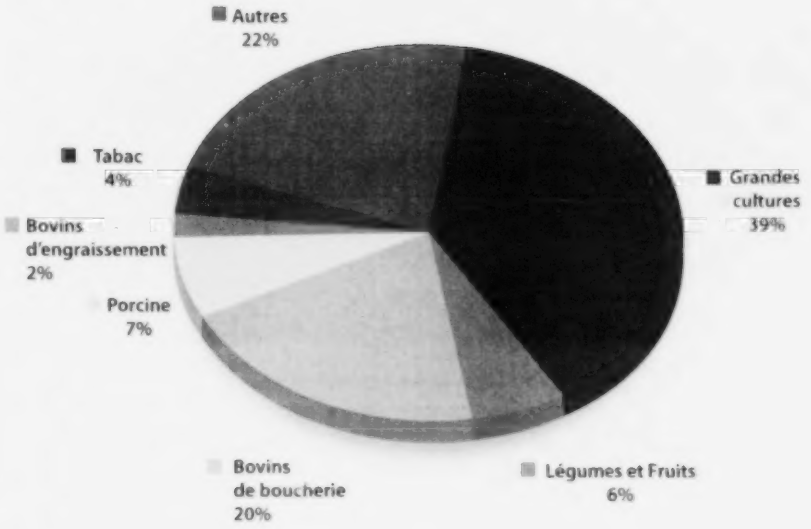

La Performance de l'administration du PCSRA pour l'année fiscale 2005

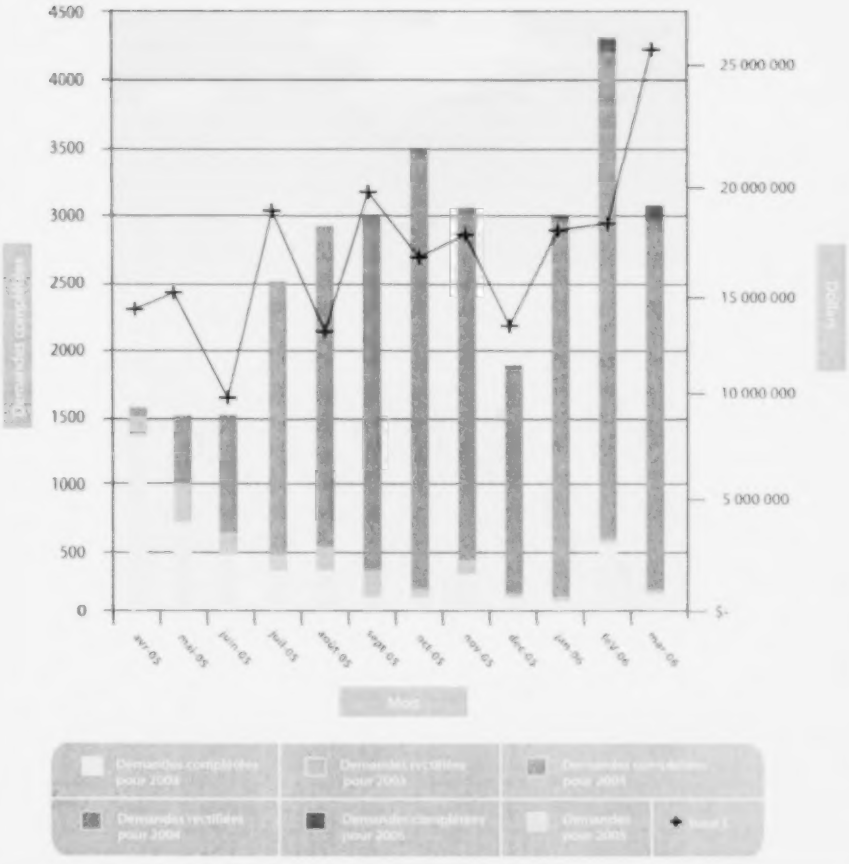

Satistiques sur l'Assurance production

Au 1er juin 2006	2004	2005	2006* (prévisions)
Contrats	38,499	37 651	—
Acres	4 441 627	4 469 058	—
Passif	1 262 733 731	1 208 061 073	1 404 000 000
Primes	133 825 786	109 076 100	107 700 000
Demandes d'indemnités	39 493 346	64 343 393	—

Points saillants financiers

Programmes ponctuels de l'Ontario

La province a annoncé en 2005-2006 deux nouveaux programmes ponctuels visant à offrir une assistance immédiate aux producteurs de cultures horticoles comestibles, de grains et d'oléagineux. Agricorp a versé 35 millions de dollars au titre du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles et 80 millions de dollars à celui du Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses.

Programme d'éradication du virus de la sharka

En 2005-2006, Agricorp a versé 12 millions de dollars en vertu du Programme d'éradication du virus de la sharka.

Programme d'autogestion du risque

En 2005-2006, Agricorp a versé 28 millions de dollars en vertu du Programme d'autogestion du risque.

Recouvrement des paiements en trop

Agricorp poursuit sa politique de percevoir et de recouvrer les paiements en trop versés au titre des autres programmes financés par le gouvernement que nous offrons. Pendant la crise d'ESB de 2003 et de 2004, les paiements au titre du programme ont été versés en avance aux producteurs touchés par l'entremise du nouveau PCSRA, occasionnant des paiements en trop aux producteurs qui ont par la suite décidés de ne pas s'y inscrire.

Notes

- Les états financiers ont été modifiés de manière à divulguer l'accroissement des activités des divers programmes, comme le montre le tableau d'information sectorielle de la note 13.

Responsabilité de la direction à l'égard des rapports financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction. Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières de l'organisme et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur provincial pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackiw
Directeur général

Rolly Stroeter
Directeur des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2006, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Bilan au 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses	Autres programmes (note 13)	Total 2006	Total 2005
				($ 000)			
ACTIF							
Encaisse	358	490	1 682	27	468	3 025	1 700
Comptes débiteurs (note 4)	6 428	3 994	383 923	981	49 755	445 081	326 465
Placements (note 6)	3 981	267 473	—	78 973	57 928	408 355	238 228
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	—	—	—	—	427	427	79 947
Immobilisations (note 8)	2 988	—	—	—	—	2 988	1 352
Fonds administrés (note 5)	220	—	—	—	—	220	9 595
	13 975	271 957	385 605	79 981	108 578	860 096	657 287
PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
Passif							
Dette bancaire	—	—	—	—	307	307	5 553
Comptes créditeurs et charges à payer	3 077	180	43 127	—	7 789	54 173	88 121
Primes et revenus non acquis (note 10)	3 068	16 165	3 302	—	—	22 535	17 786
Provision pour indemnités non réglées	—	4 132	338 280	79 981	100 473	522 866	318 270
Fonds administrés créditeurs (note 5)	220	—	—	—	—	220	9 595
	6 365	20 477	384 709	79 981	108 569	600 101	439 325
Soldes des fonds (note 1)	7 610	251 480	896	—	9	259 995	217 962
	13 975	271 957	385 605	79 981	108 578	860 096	657 287

Au nom du conseil d'administration :

Le président

Le directeur général

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats et soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses	Autres programmes (note 13)	Total 2006	Total 2005
	($ 000)						
Revenus							
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 9)	25 086	—	—	—	—	25 086	15 720
Primes/contributions des producteurs	—	44 562	896	—	13 997	59 455	66 320
Financement – Ontario et Canada (note 3)	—	64 506	258 499	79 981	94 700	497 686	422 671
Ventes conseils et autres services	9 709	—	—	—	—	9 709	5 470
Produits financiers	196	11 499	—	—	120	11 815	10 708
Rentrées sur créances sorties du bilan	—	—	—	—	13	13	—
	34 991	120 567	259 395	79 981	108 830	603 764	520 889
Charges							
Indemnités (note 12)	—	66 386	257 250	79 981	108 821	512 438	490 261
Reinsurance (Note 11)	—	12 134	—	—	—	12 134	13 623
Frais de commercialisation frais généraux et charges administratives	33 689	—	—	—	—	33 689	20 739
Amortissement	1 309	—	—	—	—	1 309	918
Créances irrécouvrables	—	912	1 249	—	—	2 161	765
	34 998	79 432	258 499	79 981	108 821	561 731	526 306
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(7)	41 135	896	—	9	42 033	(5 417)
Soldes des fonds au début de l'exercice	7 617	210 345	—	—	—	217 962	223 379
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	7 610	251 480	896	—	9	259 995	217 962

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses	Autres programmes	Total 2006	Total 2005
				($ 000)			
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation							
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(7)	41 135	896	—	9	42 033	(5 417)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds provenant des activités d'exploitation							
Amortissement	1 309	—	—	—	—	1 309	918
Variation nette du fonds de roulement	445	12 613	(2 410)	79 000	46 653	136 301	106 518
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation	1 747	53 748	(1 514)	79 000	46 662	179 643	102 019
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
Acquisition d'immobilisations	(2 945)	—	—	—	—	(2 945)	(1 004)
Diminution (augmentation) des placements	499	(53 901)	7 493	(78 973)	(45 245)	(170 127)	(104 793)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	(2 446)	(53 901)	7 493	(78 973)	(45 245)	(173 072)	(105 797)
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(699)	(153)	5 979	27	1 417	6 571	(3 778)
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	1 057	643	(4 297)	—	(1 256)	(3 853)	(75)
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	358	490	1 682	27	161	2 718	(3 853)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Nature des activités

La Loi de 1996 sur AgriCorp a créé officiellement Agricorp en tant qu'organisme de la Couronne à compter du 1er janvier 1997. La société a été fondée sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et d'autres produits et services connexes aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent le Fonds d'assurance-production, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et le Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses, en plus d'un certain nombre de programmes plus petits offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs. Le Fonds d'assurance-production (Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Il assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles à l'égard de toutes les cultures principales produites en Ontario. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été créé en vertu de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario entré en vigueur le 1er avril 2003. Il fournit aux producteurs une protection contre les baisses de leur revenu agricole. Depuis décembre 2004, la société assume la responsabilité de la prestation de ce programme en lieu et place du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'entente relative au Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses est entrée en vigueur le 21 février 2006 et prendra fin le 31 mars 2007. Le programme compense les pertes des producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement aux récoltes de 2005. Depuis janvier 2001, Agricorp est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations de la société consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	**4 ans**
Véhicules	**4 ans**
Matériel et outillage	**4 ans**
Matériel informatique	**3 ans**
Logiciels informatiques	**2 ans**
Améliorations locatives	**5 ans**

(C) RÉGIME DE RETRAITE

Les employés à temps plein participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire, administré par une tierce partie. La société verse un montant équivalent aux cotisations des employés. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et

2. Principales conventions comptables (suite)

les meilleures estimations de la direction. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(D) PLACEMENTS

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et les escomptes ainsi que les réductions au cours du marché sont généralement déclarés dans les produits financiers. Pour certains programmes, les intérêts courus sur les placements sont affectés aux fonds de fonctionnement afin de compenser les charges administratives du programme. On distingue les fonds des placements au titre d'un programme pour éviter la nécessité de répartir le revenu de placement. Les placements à court terme sont acquis principalement pour obtenir des liquidités et sont d'une durée maximale de un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes cumulées et des escomptes amortis sur la durée du placement jusqu'à son échéance.

(E) PROVISION POUR INDEMNITÉS NON RÉGLÉES

La provision pour indemnités non réglées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la fin de l'exercice. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la fin de l'exercice ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

(F) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

3. Ententes de financement

(A) ASSURANCE-PRODUCTION

L'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 2003 et prendra fin le 31 mars 2008 ou à une date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le restant est payé par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(B) STABILISATION DU REVENU

Dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, les producteurs ont été tenus de déposer dans un compte bancaire, pour les années de programme 2003 et 2004, une somme n'excédant pas deux ans de stabilisation et de plans antisinistre, selon l'écart moyen entre le revenu de l'exploitation agricole et les coûts de production admissibles sur une période de cinq ans. Aucun dépôt n'a été requis pour l'année de programme 2005. En plus de retirer des fonds du compte bancaire du programme lorsque le revenu agricole baisse, le Canada et l'Ontario versent des fonds de prévoyance au titre du programme, calculés selon une couverture à plusieurs paliers. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(C) PROGRAMME ONTARIEN DE SUBVENTION DE CÉRÉALES ET DES GRAINES OLÉAGINEUSES

Selon les conditions de l'entente relative au Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses, l'Ontario versera un maximum de 80 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(D) AUTRES PROGRAMMES (NOTE 13)

Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre

3. Ententes de financement (suite)

Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années de programme 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

Programme d'assurance du revenu du marché
Le Programme d'assurance du revenu du marché a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1er avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché, en y ajoutant les années de récoltes 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin à l'épuisement des fonds.

Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles
L'entente dans le cadre du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles est entrée en vigueur le 21 février 2006 et prendra fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario versera un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

Programme d'éradication du virus de la sharka
Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres et les exploitants de pépinières commerciales à défrayer les coûts de retrait, de destruction et de remplacement des arbres et d'atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque palier de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

Programme d'autogestion du risque
Le Programme d'autogestion du risque a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et sera en vigueur pendant 3 années de programme (de 2003 à 2005). En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme jusqu'à 4 % de ses ventes nettes admissibles. Selon les disponibilités des fonds fédéraux et provinciaux, les gouvernements fédéral et provincial versent au compte du programme des sommes correspondantes. Les demandes d'indemnité des participants sont payées à même le compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pendant les trois années qu'il durera.

4. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Financement gouvernemental – Canada	232 773	194 750
Financement gouvernemental – Ontario	162 029	107 407
Comptes débiteurs des producteurs	47 242	22 757
Commerce	2 021	1 042
Intérêts courus	1 016	509
	445 081	326 465

5. Fonds administrés

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Ces fonds, de même que les paiements afférents, ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Fonds administrés		
Placements à court terme	—	10 489
Encaisse (paiements non réglés)	220	(894)
	220	9 595
Fonds administrés créditeurs		
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	—	7 383
Programme Canada-Ontario de repositionnement	56	1 513
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB	—	372
Programme relatif aux animaux de réforme (Canada)	—	93
Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario)	130	91
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	—	41
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	—	7
Autre	34	95
	220	9 595

6. Placements

Les lois limitent les placements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et autres valeurs mobilières approuvés par le ministre des Finances.

(A) PROFIL DU PORTEFEUILLE

Les placements sont les suivants :

	2006 (en milliers $)		2005 (en milliers $)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	231 221	230 609	85 980	85 871
Long terme				
Gouvernement du Canada	29 175	29 045	37 588	37 719
Gouvernement de l'Ontario	47 012	46 371	37 739	37 956
Autres gouvernements provinciaux	63 098	61 743	37 789	37 943
Services publics provinciaux	31 285	32 374	32 395	34 428
Autres institutions financières	6 564	6 703	6 737	7 035
Total des placements à long terme	177 134	176 236	152 248	155 081
Total des placements	408 355	406 845	238 228	240 952

(B) RISQUE DES PLACEMENTS

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,00 à 10,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,75 %. Les fluctuations des taux d'intérêts pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les niveaux réels de demandes d'indemnité différaient considérablement des niveaux prévus et qu'une liquidation rapide de l'actif était nécessaire pour couvrir les obligations. Au 31 mars 2006, une variation de 1 % des taux d'intérêt pouvait avoir une incidence d'environ 6,5 millions de dollars sur la valeur marchande.

6. Placements (suite)

(C) ÉCHÉANCES DU PORTEFEUILLE

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Moins de 1 an	231 221	85 980
De 1 à 3 ans	58 684	56 813
De 3 à 5 ans	61 688	58 558
Plus de 5 ans	56 762	36 877
Total	408 355	238 228

7. Sommes dues par le ministre des Finances

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque trimestre selon la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bonds du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et Agricorp ne peut l'utiliser pour ses activités générales d'exploitation, de financement et de placement.

8. Immobilisations

	2006 (en milliers $)			2005 (en milliers $)
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 495	3 661	834	980
Logiciels informatiques	3 142	2 079	1 063	307
Améliorations locatives	1 128	248	880	63
Matériel et outillage	122	122	—	2
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	259	48	211	—
	9 182	6 194	2 988	1 352

9. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts d'administration du Fonds d'assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole à raison de 60 % et de 40 % respectivement. Ils ont aussi convenu de partager de façon égale les coûts d'administration du Programme d'autogestion du risque et du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario. Le Canada a payé la totalité des coûts d'administration engagés par Agricorp afin d'offrir le Programme d'éradication du virus de la sharka et l'Ontario remboursera à la société les coûts engagés pour administrer les autres programmes.

10. Primes et revenus non acquis

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds d'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (11 163 000 $) et d'autres cultures (5 002 000 $). Ces cultures sont récoltées uniquement après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés à la valeur non amortie des immobilisations et des subventions payées d'avance (3 068 000 $), ainsi que les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (3 302 000 $), lorsque les paiements futurs auront été versés aux programmes.

11. Convention de réassurance

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance font suite aux demandes d'indemnité soumises pour perte de récolte.

12. Indemnités

Les résultats d'exploitation pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non réglées liées aux années précédentes, comme suit :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Fonds/programme	Sur (sous-) provision	Sur (sous-) provision
Fonds d'assurance-production	300	(750)
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole*	10 000	—
Programme d'autogestion du risque*	(1 045)	—

*La société a assumé la responsabilité de ces programmes pendant l'exercice 2004-2005. Par conséquent, aucune provision pour indemnités non réglées en 2004 ne nécessite de déclarer une sur (sous-) provision pour 2005.

13. Information sectorielle (autres programmes)

	Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	Programme d'assurance du revenu du marché	Paiement ontarien aux cultures horticoles comestibles	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'autogestion du risque	Total 2006	Total 2005
			(en milliers $)				
Encaisse	144	—	2	—	322	468	—
Comptes débiteurs (note 4)	10 436	49	4 977	7 252	27 041	49 755	36 614
Placements (note 6)	24 947	—	29 998	—	2 983	57 928	12 683
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	—	427	—	—	—	427	79 947
Total de l'actif du programme	35 527	476	34 977	7 252	30 346	108 578	129 244
Dette bancaire	—	—	—	307	—	307	1 256
Comptes créditeurs et charges à payer	1 308	101	—	5 124	1 256	7 789	25 381
Provision pour indemnités non réglées (note 12)	34 219	366	34 977	1 821	29 090	100 473	102 607
Soldes des programmes	—	9	—	—	—	9	—
Total du passif et des soldes des programmes	35 527	476	34 977	7 252	30 346	108 578	129 244
Primes/contributions des producteurs	—	—	—	—	13 997	13 997	12 000
Financement – Ontario et Canada (note 3)	34 218	(124)	34 977	11 632	13 997	94 700	93 165
Produits financiers	—	120	—	—	—	120	2 136
Rentrées sur créances sorties du bilan	—	13	—	—	—	13	—
Total des revenus des programmes	34 218	9	34 977	11 632	27 994	108 830	107 301
Indemnités (note 12)	34 218	—	34 977	11 632	27 994	108 821	201 173
Créances irrécouvrables	—	—	—	—	—	—	192
Total des charges des programmes	34 218	—	34 977	11 632	27 994	108 821	201 365
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	—	9	—	—	—	9	(94 064)

14. Régime de retraite

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions international. Les variations de la juste valeur de l'actif du régime au cours de l'année sont les suivantes :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Juste valeur de l'actif du régime au début de l'exercice	4 827	3 681
Cotisations de la société	833	517
Cotisations des employés	707	429
Paiement des prestations de retraite	(178)	(139)
Rendement de l'actif du régime	509	339
Juste valeur de l'actif du régime à la fin de l'exercice	6 698	4 827

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations constituées, la juste valeur de l'actif net disponible pour couvrir ces obligations et le déficit du régime de retraite sont les suivants :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Obligations au titre du régime de retraite	8 152	5 487
Juste valeur de l'actif du régime	6 698	4 827
Déficit du régime de retraite	1 454	660

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré déficitaire en raison d'un rendement des placements plus faible que prévu. Pour calculer les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite, certaines hypothèses ont été retenues. On a estimé que l'actif du régime rapporterait 7 % par an et que les augmentations de salaire s'élèveraient à 4 % par an et on a choisi un taux d'escompte de 5,50 %.

Les variations du passif (actif) au titre des prestations constituées de la société ont été les suivantes :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Passif (actif) au titre des prestations constituées – au début de l'exercice	(41)	68
Charge de retraite pour l'exercice	996	408
Cotisations de la société	(833)	(517)
Passif (actif) au titre des prestations constituées – à la fin de l'exercice	122	(41)

15. Opérations entre apparentés

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Selon les conditions de ces accords, la société a versé 986 877 $ au ministère pendant l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent les services de courrier, de messagerie et de photocopie et les services juridiques. En outre, la société a versé 1 028 576 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 23 762 $ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006 (25 031 $ en 2005).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2005, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Name	Poste	Rémunération $	Avantages imposables
Brown, Greg	Directeur, Développement des activités	111 622	1 126
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	107 273	6 360
Jackiw, Randy	Directeur général	163 204	11 087
McMorris, Mike	Directeur des opérations	106 523	361
Stroeter, Reinhold	Directeur des finances	120 927	6 405

17. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Dans son discours du budget du 2 mai 2006, le gouvernement fédéral annonçait un financement ponctuel supplémentaire au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce financement entraînera une réévaluation des indemnités versées depuis la création du programme en 2003. En attendant d'obtenir de plus amples détails à ce sujet de la part du gouvernement fédéral, la société doit évaluer les retombées financières complètes de cette modification.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'année en cours.

1, chemin Stone Ouest
C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph (Ontario) N1H 8M4
Téléphone : 1 888 247-4999
Télec : 1 519 826-4119
www.agricorp.com

Pour obtenir des copies supplémentaires

Pour demander d'autres copies sur cédérom du rapport annuel 2005-2006 d'Agricorp ou pour être ajouté à notre liste d'envoi, veuillez écrire à contact@agricorp.com ou téléphoner au 1 888 247-4999, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.

ISSN 1911-3447 Annual report (AGRICORP CD-ROM)
ISSN 1715-7587 Annual report (AGRICORP Online)
ISSN 1715-7595 Rapport annuel (AGRICORP En ligne)